

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 6 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance à compter de l'OJ n° 12 Mme Marie-France MARMY
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : NOUVELLE AIRE DE COVOITURAGE A89 - LANCEMENT DE L'OPERATION

NOUVELLE AIRE DE COVOITURAGE A89

LANCEMENT DE L'OPERATION

- VU la compétence de la région AURA en matière de mobilité ;
- VU la convention signée entre la CCEDA et la Région AURA en matière de mobilité ;
- CONSIDERANT la nécessité d'une nouvelle aire de covoiturage à la sortie de l'échangeur autoroutier N°28 de l'A89 ;

Madame la Présidente explique à l'Assemblée qu'en déclinaison de la loi d'orientation des mobilités (LOM), la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) a identifié en lien avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes, des aménagements potentiels dont des aires de covoiturage. Une sélection de projets doit être soumise à concertation des collectivités concernées.

C'est le cas pour le projet d'une nouvelle aire de covoiturage sur la commune de Lezoux située à la sortie de l'échangeur autoroutier N°28 de l'A89.

Concernant son financement, les collectivités pourront apporter le foncier et prendre en charge l'entretien et l'exploitation des aménagements tandis que l'ensemble des coûts d'aménagement seront supportés par le concessionnaire.

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'émettre un avis favorable à ce projet ;
- D'engager le débat avec la société concessionnaire ASF, la commune de Lezoux, l'Etat, ...

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.